

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Décembre à 18 h 00, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Milly la Forêt (Essonne), sous la Présidence de Mme Anne THIBAUT, 1^{ère} Vice-Présidente et Maire d'Arville, en l'absence de M. Pascal SIMONNOT, Président.

→ Étaient présentes ou représentées 27/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre			
	M. LEMAIRE Vincent		X	
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne dispose du pouvoir de Mme BERGDOLT (Boutigny)	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON Elodie	X		
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	X		
	Mme LARGANT Elianne			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT Evelyne	X		
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia a donné pouvoir à Mme THIBAUT (Arville)			X
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel, Abs excusé			
	Mme CHENU Mélanie			
	M. ESCOFFIER Jean-Michel		X	
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch, Abs excusé			
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian	X		
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			

Bury (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	X		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe		X	
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel	X		
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis	X		
	M. MORVAN Eric			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique	X		
	M. OLLIVIER Jean-Philippe		X	
	M. GARCIA José		X	
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT, Abs excusée			
	M. VAUDRY Frantz			
	M. DURAND Fabrice			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal		X	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure	X		
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd			
	M. LESOURD Yann			
	M. ANTRAIGUE Jérôme			
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. JACQUESSON Hervé			
	Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte			
	M. CROSNIER Guy		X	
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. BATTEREAU Eric			
	M. LENGLET Jean-Marc			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand	X		
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			

Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA Jean-Marie dispose du pouvoir de M. CHAMBON (Videlles)	X		
	Mme FERLAY Amélie			
	M. BOULEY Bernard			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal			
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric		X	
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe			
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc	X		
	M. PAGES Patrick		X	
	Mme GOURIO Lorène			
Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien			
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal, abs excusé			
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. LEFEVRE Franck	X		
	Mme MOREAU Magali			
	M. LAGARRIGUE Laurent			
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe a donné pouvoir à M. ANNA (Milly la forêt)			X
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du dernier compte rendu.
- 2) Rapport d'activité 2019
- 3) Point sur la fiscalité 2020.
- 4) Situation SIREDOM
- 5) Situation financière SIRTOM
 - ✓ Délibération arrêt utilisation du quai de transfert d'Etampes
- 6) Campagne des composteurs
- 7) Campagne encombrants
- 8) Décisions du Président
- 9) Divers
 - Point sur la collecte
 - Projets et travaux communaux
 - Présentation accroche pour anomalies de collecte

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h00.

Mme Anne THIBAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRTOM souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et excuse M. Pascal SIMONNOT, Président. Elle remercie M. Jean-Marie ANNA, délégué et Maire-adjoint de Milly-la-Forêt de nous recevoir dans sa ville.

Madame MESSIAS Marinette, déléguée et conseillère municipale de Burcy est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion précédente, puis sera proposé leur approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

2. RAPPORT D'ACTIVITE

M. ANNA Vice-président présente les grandes lignes du rapport d'activités 2019 du SIRTOM.

Un exemplaire du rapport est donné aux délégués (titulaires et suppléants), il est consultable sur le site du SIRTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité prend acte de cette présentation.

3. POINT SUR LA FISCALITE 2020

M. ANNA vice-président rappelle que les raisons de cette hausse ont été détaillées durant les derniers Conseils Syndicaux du SIRTOM, les principales sources étant les coûts du SIREDOM et le nouveau contrat de collecte avec la société sous-traitante ESD, qui a débuté le 1^{er} janvier 2020.

Cette hausse entre 2020 et 2019 se porte à ~505 759 €, résultant du surcoût du SIREDOM (695 359 €) plus Nouveau marché ESD (173 400 €) moins la compensation du SIRTOM (363 000 €).

Une étude a été réalisée à la demande d'élus qui se sont interrogés sur les montants élevés de la taxe 2020. Il s'est avéré que la hausse 2020 n'a pas été répartie équitablement entre les différentes communes, en fonction du nombre d'habitant. Ce qui a pénalisé fortement les petites communes et un peu moins les autres. Le montant total n'a pas changé au niveau des EPCI. Un ajustement sera pris en compte pour le calcul de la participation 2021.

A la demande des élus, il sera indiqué sur les documents portés à connaissance des délégués : la clé de répartition du calcul, le montant appelé N et N-1, l'ajustement 2020 pris en compte pour le calcul de la participation 2021.

Les délégués étant en possession de l'étude réalisée, Mme THIBAULT propose une délibération qui arrête les modalités et les montants à prendre en compte pour le calcul des participations 2021.

Il est demandé par les délégués le remboursement direct aux citoyens, la taxe étant fixcalisée le remboursement direct n'est pas réalisable d'autant plus que les bases locatives ont un impact sur le montant de la taxe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, par :

8 Abstentions dont une voix qui ne sera pas prise en compte du fait d'un vote d'un suppléant en présence du titulaire, Mmes THOUEMENT (Bois Herpin), GORNES (Garantreville) Mrs BOUSSAINGAULT (Boigneville), DUPERCHE (Maisse), CROSNIER (La Forêt Saint Croix), DENIS Christian (Buno-Bonnevaux), MOUGIN (Valpuiseaux), GUYOT (Mondeville – vote pas pris en compte)

20 voix pour, adopte les modalités de calcul et les montants suivants à prendre en compte pour le calcul des participations 2021,

	36 communes	24 169 hab.	Calcul Taux 2020 corrigé
CC	Commune	#Habitants	Correction 2020 Communes = Montant Rééel Corrigé 2020 - Montant attendu 2020 erroné
CAESE	BLANDY	122 hab.	1 021 €
CAESE	BOIS HERPIN	78 hab.	108 €
CAESE	BOUVILLE	664 hab.	-17 296 €
CAESE	BROUY	137 hab.	2 090 €
CAESE	CHAMPLOTTEUX	374 hab.	4 399 €
CAESE	LA FORÊT SAINTE CROIX	168 hab.	2 136 €
CAESE	MAROLLES EN BEAUCE	236 hab.	3 911 €
CAESE	MESPUITS	215 hab.	2 440 €
CAESE	PUISELET LE MARAIS	270 hab.	-183 €
CAESE	ROINVILLIERS	108 hab.	1 856 €
CAESE	VALPUISEAUX	623 hab.	5 068 €
CC2V	BOIGNEVILLE	399 hab.	-16 541 €
CC2V	BOUTIGNY SUR ESSONNE	3 039 hab.	39 506 €
CC2V	BUNO BONNEVAUX	449 hab.	-15 727 €
CC2V	COURANCES	352 hab.	-17 330 €
CC2V	COURDIMANCHE SUR ESSONNE	274 hab.	-18 768 €
CC2V	DANNEMOIS	828 hab.	-9 051 €
CC2V	GIRONVILLE SUR ESSONNE	781 hab.	-9 488 €
CC2V	MAISSE	2 751 hab.	33 114 €
CC2V	MILLY LA FORÊT	4 697 hab.	71 735 €
CC2V	MOIGNY SUR ÉCOLE	1 269 hab.	-760 €
CC2V	MONDEVILLE	741 hab.	-10 421 €
CC2V	ONCY SUR ÉCOLE	1 060 hab.	-4 281 €
CC2V	PRUNAY SUR ESSONNE	300 hab.	-18 263 €
CC2V	SOISY SUR ÉCOLE	1 290 hab.	2 705 €
CC2V	VIDELLES	617 hab.	-12 565 €
CCGVL	ARVILLE	125 hab.	-812 €
CCGVL	ICHY	168 hab.	26 €
CCGVL	OBSONVILLE	113 hab.	-1 046 €
CCPN	AMPONVILLE	366 hab.	-1 465 €
CCPN	BURCY	160 hab.	-4 619 €
CCPN	CHÂTENAY	170 hab.	-4 425 €
CCPN	FROMMONT	243 hab.	-3 001 €
CCPN	GARENTREVILLE	115 hab.	-5 498 €
CCPN	LARCHANT	739 hab.	6 671 €
CCPN	RUMONT	128 hab.	-5 244 €

M. MEVEL est en charge de rédiger une information sur ce sujet et de la communiquer aux délégués

4. SITUATION SIREDOM

M. MEVEL Vincent, Vice-Président donne la parole aux représentants du SIREDOM, Mrs LECLECH et JAOUEN invités dans le cadre de la comptabilité analytique et la projection financière 2021.

Les sujets suivants sont abordés :

- La trésorerie, le coût de la part fixe par habitant, l'augmentation de la TGAP, la TVA sur la TGAP
- La dette
- La comptabilité analytique avec sa clé de répartition
- Les coûts de fonctionnement et investissement
- Le coût des déchèteries et la règle envisagée en 2021 (présentée au prochain comité du SIREDOM le 17/12/20), représentant pour le SIRTOM une diminution du coût de l'ordre de - 210 000 €
- La mise en vente du quai de transfert d'Etampes et ses frais de structure d'un montant d'environ 63 000 € pour le SIRTOM avec un coût supplémentaire pour le collecteur d'environ 75 000 € qui fera l'objet d'un avenant au marché.
- Le reversement des éco organismes au titre de 2018

✓ Délibération arrêt utilisation du quai de transfert d'Etampes

Après avoir pris connaissance de la mise en vente du quai de transfert d'Etampes et du montant des frais de structure de ce site,

Le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, après en avoir délibéré à l'unanimité décide que la société ESD n'utilisera plus le quai de transfert d'Etampes à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. SITUATION FINANCIERE SIRTOM

M. ANNA, vice-président a porté à connaissance la situation financière du SIRTOM

SIRTOM DU SUD-FRANCIEN - SIRTOM - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 017 693,86	G	3 163 874,19
	Section d'investissement	B 32 789,38	H	113 453,24
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	1 375 835,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	772 291,80 (si excédent)
		=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 3 050 483,24		= G+H+I+J 5 425 454,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00		= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 017 693,86	= G+H+K	4 539 709,41
	Section d'investissement	= B+D+F 32 789,38	= H+J+L	885 745,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 050 483,24	= G+H+I+J+K+L	5 425 454,45

Il rappelle que cette présentation ne tient pas compte :

Des factures ESD de novembre et décembre d'environ 220 000 €

Des factures du SIREDOM de novembre et décembre (factures bloquées faute de reversement des Eco organismes) d'environ 287 000 €

Des charges de personnel et élus du mois de décembre d'environ 14 000 €

De la redevance spéciale pour le 2^{ème} semestre (la perte enregistrée entre le 1^{er} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2020 est de - 9 000 €, effet COVID).

6. CAMPAGNE COMPOSTEURS

Suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, le SIREDOM ne doit plus assurer la compétence « composteurs » de ce fait Mme THIBAUT, informe que le bureau a conclu que le territoire du SIRTOM est aujourd'hui suffisamment équipé pour permettre pour l'instant du sursoir à cette offre.

La campagne composteurs ne sera donc pas reconduite pour 2021.

7. CAMPAGNE ENCOMBRANTS

Sachant que le tarif du traitement sera de 89.53 € TTC/Tonne et que le syndicat est en attente du coût de la collecte (en fonction de la fréquentation)

Sachant qu'il pourrait être envisagé : La suppression de ce service, un seul passage par an ou un service à la demande.

Mme THIBAUT propose aux délégués d'interroger les conseils municipaux sur la fréquence des passages des encombrants. Ce point sera donc abordé lors d'un prochain comité dans l'attente d'un retour des élus et des données financières de la part du collecteur.

8. DECISIONS DU PRESIDENT

Mme THIBAUT présente les décisions prises par le président :

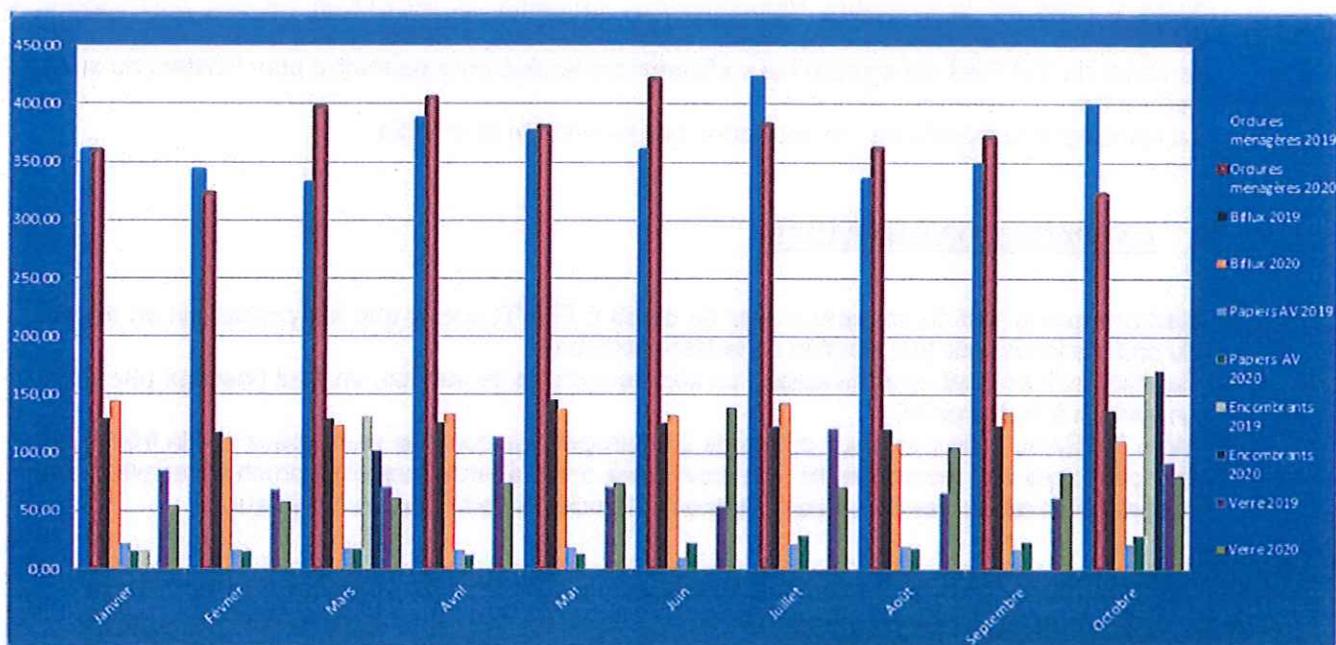
- Désignation des représentants de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France. (PRPGD)
- Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), pour un cout total sur 3 ans de 1 928 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

9. DIVERS

- **Point sur la collecte**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	TOTAL
Ordures ménagères 2019	360,00	342,90	331,44	387,06	375,80	359,84	422,60	334,64	347,50	399,29	3 661,07
Ordures ménagères 2020	360,00	322,84	398,16	405,40	380,22	421,60	382,40	351,52	371,36	323,32	3 716,82
Biflux 2019	128,90	117,12	128,62	125,50	144,80	126,00	122,38	119,72	123,06	136,36	1 272,46
Biflux 2020	143,50	112,22	123,48	132,94	137,71	132,36	142,28	108,54	134,76	110,76	1 278,55
Papiers AV 2019	21,30	15,66	17,34	15,75	18,19	10,06	21,48	19,01	17,73	21,10	177,62
Papiers AV 2020	14,79	14,76	17,32	11,73	12,62	22,92	28,62	18,62	23,52	28,84	193,74
Encombrants 2019			130,54							166,16	311,49
Encombrants 2020			101,52							171,28	272,80
Verre 2019	84,02	68,21	70,26	113,29	69,92	53,63	121,39	65,93	61,32	92,16	800,13
Verre 2020	54,12	57,56	60,39	73,74	73,73	138,54	70,30	104,9	82,92	79,78	795,98



On peut constater sur la même période une augmentation des OM, du Biflux ainsi que des apports volontaire (papiers) contrairement aux encombrants et aux apports volontaire (verre) en diminution. Nous n'avons pas de comparatif concernant le nombre de passage en déchèterie, les données 2019 n'étant pas communiquées en 2019.

Nombre de passage en déchèterie 2020

JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT
1 386	3 366	1 848	402	5 004	6 172	6 015	5 361	5 023	4 477

- **Projets et travaux communaux**

Mme THIBAULT a rappelé que dans le cadre de la collecte, il est important d'informer le SIRTOM des travaux de voirie, notamment l'interruption de circulation.

- **Présentation accroche pour anomalies de collecte**

Mme THIBAUT présente les accroches d'anomalies de collecte qui ont été réalisées, un exemplaire est distribué aux élus. Cette accroche accrochée par les ripeurs sur le bac concerné par l'anomalie invite l'utilisateur de se rapprocher du service administratif du SIRTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice- Présidente lève la séance à 20 h 15

La 1 ^{ère} Vice -Présidente,	La Secrétaire,
ANNE THIBAUT	MARINETTE MESSIAS
